



Régime de pensions du Canada – Sécurité de la vieillesse Rapport trimestriel des montants mensuels et données connexes janvier à mars 2022

Régime de pensions du Canada (RPC) et Régime de rentes du Québec (RRQ)

Type de prestations	Nouvelles prestations Montant maximal (2022)		Nombre de prestations Octobre 2021		Montants versés Octobre 2021	
	RPC ¹	RRQ ¹	RPC	RRQ	RPC	RRQ
Retraite (à l'âge de 65 ans)	1 253,59 \$	1 253,59 \$	5 659 294	1 997 560	3 449,9 M\$	1 089,6 M\$
Prestations après - retraite (RPC) (à l'âge de 65 ans) ²	36,26 \$	sans objet	5 088 610	sans objet	73,6 M\$	sans objet
Supplément de rente de retraite (RRQ)	sans objet	28,08 \$	sans objet	801 111	sans objet	27,4 M\$
Invalidité	1 464,83 \$	1 463,83 \$	331 580	55 184	321,2 M\$	54,8 M\$
Survivant – moins de 65 ans	674,79 \$	(Détails RRQ)	209 216	56 227	93,1 M\$	41,5 M\$
Survivant – 65 ans et plus	752,15 \$	746,65 \$	963 081	323 256	305,1 M\$	104,3 M\$
Total – prestations de survivant³	sans objet	sans objet	1 172 297	379 483	398,2 M\$	145,8 M\$
Enfant de cotisant invalide	264,53 \$	83,99 \$	69 801	6 206	18,0 M\$	0,6 M\$
Enfant de cotisant décédé	264,53 \$	264,53 \$	54 018	12 183	14,0 M\$	3,2 M\$
Décès (paiement unique)	2 500,00 \$	2 500,00 \$	16 437	3 951	40,9 M\$	9,7 M\$
Total – prestations du RPC et du RRQ³	sans objet	sans objet	7 303 427	2 454 567	4 315,8 M\$	1 331,2 M\$
Prestations combinées						
• survivant/retraite (retraite à 65 ans)	1 257,13 \$	1 258,49 \$	928 553	295 576	806,3 M\$	231,3 M\$
• survivant/invalidité	1 467,04 \$	sans objet	13 462	1 714	14,8 M\$	2,1 M\$
Total – prestations combinées³	sans objet	sans objet	942 015	297 290	821,1 M\$	233,4 M\$

¹ Ces montants maximaux reflètent la bonification du RPC/RRQ.

² Pour chaque année au cours de laquelle une cotisation valide est versée au RPC tout en recevant une pension de retraite, une personne devient admissible à une nouvelle prestation après-retraite (PAR) à compter de janvier de l'année suivante et peut donc recevoir plus qu'une PAR.

³ Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Montants des prestations d'invalidité et de survivant 2022

	Montant uniforme	Partie liée aux gains	Total
RPC, prestations d'invalidité	524,64 \$	940,19 \$	1 464,83 \$
RPC, prestations d'invalidité après - retraite ⁴	524,64 \$	0,00 \$	524,64 \$
RPC, prestations de survivant – moins de 65 ans	204,69 \$	470,10 \$	674,79 \$
RRQ, prestations d'invalidité	524,61	939,22 \$	1 463,83 \$
RRQ, montant additionnel pour invalidité ⁴	524,61	0,00 \$	524,61 \$
RRQ, prestations de survivant – moins de 45 ans			
• non invalide, sans enfant	134,37	468,49 \$	602,86 \$
• non invalide, avec enfant	487,12	468,49 \$	955,61 \$
• invalide	524,61	468,49 \$	993,10 \$
RRQ, prestations de survivant – 45 à 64 ans	524,61	468,49 \$	993,10 \$

⁴ Ce montant est ajouté à la prestation de retraite.

Légende : M\$ = millions de dollars





Régime de pensions du Canada – Sécurité de la vieillesse Rapport trimestriel des montants mensuels et données connexes janvier à mars 2022

Sécurité de la vieillesse (SV)

Type de prestations	Janvier à mars 2022			Octobre 2021	
	Montant maximal ¹	Revenu annuel limite ²	Revenu annuel limite pour les prestations complémentaires ²	Nombre de prestations	Montant versé
Pension de la Sécurité de la vieillesse (à l'âge de 65 ans) ^{3,4}	642,25 \$	sans objet	sans objet	6 830 465	4 097,7 M\$
Supplément de revenu garanti (SRG)					
• Bénéficiaire célibataire recevant la pension de la SV	959,26 \$	19,464 \$	9 152 \$	1 295 597	793,5 M\$
• Époux/conjoint de fait d'une personne qui :					
• ne reçoit pas de pension de la SV	959,26 \$	46 656 \$	18 304 \$	126 114	64,1 M\$
• reçoit une pension de la SV	577,43 \$	25 728 \$	8 128 \$	722 345	265,9 M\$
• reçoit l'Allocation	577,43 \$	46 656 \$	8 128 \$	52 212	24,8 M\$
Total – SRG ⁵	sans objet	sans objet	sans objet	2 196 268	1 148,3 M\$
Allocation	1 219,68 \$	36 048 \$	8 128 \$	52 207	24,6 M\$
Allocation au survivant	1 453,93 \$	26 256 \$	9 152 \$	19 701	14,6 M\$
Total – Allocation et Allocation au survivant ⁵	sans objet	sans objet	sans objet	71 908	39,2 M\$

¹ Le montant maximal inclut les prestations complémentaires au SRG et aux Allocations.

² Les revenus annuels limites n'incluent pas la pension de la SV, les premiers 5 000 \$ de revenus d'emploi ou de travail autonome et 50% des revenus d'emploi ou de travail autonome entre 5 000 \$ et 15 000 \$.

³ Le seuil de remboursement de la pension de la SV en 2022 se situe entre 81 761 \$ et 133 141 \$.

⁴ Les individus peuvent reporter la pension de la SV au-delà de 65 ans en échange d'une pension plus élevée. La pension mensuelle de la SV est majorée de 0,6 % pour chaque mois reporté jusqu'à un maximum de 36 % à l'âge de 70 ans.

⁵ Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

RPC et RRQ – Autres statistiques

	RPC			RRQ		
	Base	Bonifié	Total	Base	Bonifié	Total
Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) (2022)	64 900,00 \$			64 900,00 \$		
Exemption de base annuelle (2022)	3 500,00 \$			3 500,00 \$		
Cotisations (2020-2021)	55 331 M\$			17 161 M\$		
Nombre de cotisants (2019)	14,9 millions			(estimé) 4,2 millions		
Taux d'indexation (janvier 2022)	2,7 %			2,7 %		
Taux de cotisation des employés/employeurs	4,95 %	0,75 %	5,70 %	5,40 %	0,75 %	6,15 %
Cotisation maximale des employés/employeurs	3 039,30 \$	460,50 \$	3 499,80 \$	3 315,60 \$	460,50 \$	3 776,10 \$
Taux de cotisation des travailleurs autonomes	9,90 %	1,50 %	11,40 %	10,80 %	1,50 %	12,30 %
Cotisation maximale des travailleurs autonomes	6 078,60 \$	921,00 \$	6 999,60 \$	6 631,20 \$	921,00 \$	7 552,20 \$

Légende : M\$ = millions de dollars

SV, RPC et RRQ – Dépenses prévues en 2021-22 (en milliards)

SV	RPC	RRQ
62,4 \$	53,7 \$	16,6 \$

